



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E I B R U X E L L E S

Marie-Dominique Simonet
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

« Pédagogie Nomade »
Aux Parents et aux Elèves

Rue du Roy, 8
6670 Limerlé

Bruxelles, le 21 octobre 2011

*Nos réf.: MDS/PV/AM/np – 21.10.2011 -
Dossier géré par Alain MAINGAIN (tél.: 02/801.78.78)*
Par courriel et courrier

Mesdames, Messieurs,
Chères élèves, chers élèves,

Madame la Ministre a pris connaissance des réponses qui ont été adressées ce jeudi 20 octobre, en fin de journée, par les membres de l'équipe pédagogique porteuse du projet de « Pédagogie alternative ».

Pour mémoire, il était proposé aux enseignants :

- soit de se prononcer sinon à l'unanimité, du moins avec un consensus suffisant, sur l'engagement de proposer par cooptation interne un candidat à la désignation pour les cours de français (12H) non attribués à ce jour ;
- soit, à défaut de la première piste, de se prononcer individuellement quant à leur engagement personnel concernant le scénario de relocalisation du projet de pédagogie alternative, dénommé « Pédagogie Nomade », sur un autre site.

Deux courriers distincts sont parvenus. Un premier groupe d'enseignants ne répond pas à la demande faite et adopte un argumentaire en contradiction avec ce qu'ils ont toujours soutenu depuis septembre 2010 en rapport avec le principe de cooptation. Un deuxième groupe d'enseignants s'engage pour prolonger le projet, avec le même esprit, dans un autre cadre avec le souci d'assurer la sérénité requise.

Nous avons décidé de faire confiance à cette seconde équipe, rejoignant en cela les avis et souhaits majoritaires qui nous ont été adressés.

Dès lors, la Ministre, Madame Marie-Dominique SIMONET, sera amenée à proposer au Gouvernement de relocaliser officiellement le projet sur le site de GOUVY dans les plus brefs délais, au bénéfice de tous les élèves et parents qui le souhaitent.

La relocalisation impliquera une réappropriation d'un lieu différent par les élèves et les enseignants, un défi de co-construction durable. Les professeurs volontaires, dont l'équipe sera étoffée par cooptation à partir de candidatures spontanées déjà exprimées, veilleront à maintenir toutes les caractéristiques pédagogiques (pédagogie du contrat, pédagogie du projet, interdisciplinarité, ...) et institutionnelles (dont la gestion participative du projet). Les

dispositifs de rapport au savoir, d'enseignement, d'activités spécifiques, de co-gestion, d'évaluation seront identiques...

Les moyens afférents au projet dénommé « Pédagogie Nomade » seront maintenus et transférés : périodes-professeurs, subventions, protocole particulier d'inspection...


Dès ce mardi 25 octobre, les professeurs volontaires accueilleront tous les élèves qui le souhaitent sur le site de GOUVY (route de Beho, 10 à 6670 Gouvy) pour se familiariser avec les lieux, les adapter au projet, en particulier en les aménageant et en les décorant, poursuivre les apprentissages et participer à des cours-ateliers.

Dans l'attente des mesures structurelles qui seront prises au nom du Gouvernement de la Communauté française, eu égard au climat difficile vécu par les jeunes et les enseignants sur le site de LIMERLE et compte tenu de l'interpellation qui nous est faite par le Délégué Général aux droits de l'Enfant quant à une situation de « *violences agies, dites ou suggérées au cours des très longues assemblées tenues* » au cours des dernières semaines, les équipes mobiles de la Communauté française ont été mandatées par Madame la Ministre pour assurer une présence quotidienne sur le site de LIMERLE de l'AR de VIELSALM, et ce du 24 octobre jusqu'au 28 octobre inclus, afin d'y garantir le climat le plus serein possible pour tous ceux qui seraient amenés à le fréquenter.

Dès confirmation de l'adoption d'une telle décision par le Gouvernement de la Communauté française, l'ASBL « Périple en la demeure » cessera d'être partenaire de la Communauté française et ne bénéficiera plus des moyens afférents ainsi que du droit de délivrer des CESS.

Nous espérons ainsi avoir mis la personne de chaque jeune au centre de notre réflexion et de notre prise de décision.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chères élèves, Chers élèves, en l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre,


Marie-Dominique SIMONET

Paul VERWILGHEN
Chef de Cabinet